

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-05**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec*:

- Le conseil municipal a adopté le 15 janvier 2024 le **Règlement numéro 2023-05 fixant les taux de taxation et de tarification pour les services municipaux ainsi que certaines modalités de paiement pour l'exercice financier 2024**;
- Ce règlement a été adopté en vertu de certaines dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca
- Le règlement numéro 2023-05 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Baie-des-Sables, ce 17 janvier 2024.

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier